

vait être respectée et que les consuls et échevins auraient seulement un juge du ressort et des « appeaux » à l'Île-Barbe (1).

Malgré cet arrêt solennel, les officiers royaux recommençaient bientôt leurs entreprises et le commencement du xv^e siècle est marqué par de nombreux différends entre l'Église et la royauté (2).

Le Lyonnais participa aux troubles et aux guerres de cette triste époque. Il n'y a pas lieu de nous arrêter sur cette partie de son histoire.

En 1435, un grand changement se fit dans l'organisation administrative de notre province. Par le traité d'Arras, Charles VII céda à Philippe duc de Bourgogne le bailliage de Mâcon. La sénéchaussée de Lyon, jusque là entre les mains du bailli, en fut alors détachée et le siège en fut transféré à Lyon, dans la maison de Roanne (3).

Dès l'année suivante, plusieurs citoyens se révoltèrent contre le roy « pour et à cause de ce qu'ils étoient trop

(1) 5 octobre 1394. (*Arch. dép. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 3, n° 19, — copie moderne. — *Bibl. nat.*, Lat. (mss.), 10,032, f° 81 v° et s. — 10,033, f° 67 r° et s.)

Pour plus de détails sur cette question dont il nous a paru suffisant de donner le résumé. V. *Bibl. nat.* mss. Lat., 10,032, f° lxxiii et suiv. ; lxxix et suiv. ; cvi et suiv. — 10,033, f° 190 et suiv. ; 194 et suiv. — et *Ménestr.*, pr. p. lvi-lxiii et 122-124.

(2) 10 août 1400, 22 mars 1403. Lettres royales dirigées contre Hugues Jossart, juge des ressorts de Lyon, des entreprises duquel se plaignait l'Église. (*Arch. dép. du Rhône*, Arm. Abel, vol. 22, n° 1 et vol. 21 n° 19).

9 mai 1416. Procès contre les officiers royaux qui voulaient indument visiter les prisons archiépiscopales. (*Arch. dép. du Rhône*, Arm. Abram, vol. 3 bis, n° 3.) Le procès durait encore en 1454.

(3) *Mémoire sur Lyon*, par d'Herbigny, 1698, p. 83. (*Bibl. des Arch. dép. du Rhône*.)